

Cercle d'Etude de la Déportation et de la Shoah

2022 DAC 361

20091 ; 2022_01009

Siret : 48805672200017

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

• **Présentation synthétique de l'association et de son activité :**

Cette association, composée de spécialistes et d'amateurs éclairés œuvre pour une meilleure connaissance et pour la diffusion de l'histoire de la Déportation et de la Shoah.

2. PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

- **Nom :** « Cercle d'Etude de la Déportation et de la Shoah- Amicale des Déportés d'Auschwitz »
- **Adresse :** Maison des Associations du 11^e, 8 rue du Général Renault 75011 Paris
- **Présidente :** Marie Paule Hervieu
- **Vice-président :** Raphaël Esrail,
- **Secrétaire :** Maryvonne Braunschweig
- **Trésorier:** Georges Panker
- **Secrétaire adjointe :** Nicole Mullier
- **Objet :** L'association a pour objet de :
 - permettre l'approfondissement des connaissances scientifiques, garanties par la communauté internationale des chercheurs en sciences humaines sur la Déportation et la Shoah au cours de la Seconde Guerre mondiale ;
 - développer l'enseignement et l'histoire de la Déportation et de la Shoah dans sa dimension (vocation) universelle ;
 - contribuer par l'étude commune entre chercheurs, historiens et enseignants de toutes disciplines, et de toutes les régions de France et de l'Union Européenne à créer les moyens appropriés, pour transmettre aux jeunes générations la connaissance de l'histoire de la Déportation et de la Shoah, et pour inviter à la réflexion sur l'actualité de la défense des Droits de l'Homme ;
 - entretenir des rapports privilégiés avec les enseignants ;
 - assurer le relais entre les anciens déportés et les jeunes générations.
- **Date de dépôt des statuts :** 3 mai 2004 ; Modification du nom, des statuts et du siège social en 2017.
- **L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville :** non

3. PRESENTATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

• Analyse de la situation financière de l'association

L'association a bénéficié d'une dotation initiale constituée grâce à une donation de l' « Amicale des Déportés d'Auschwitz et des Camps de Haute Silésie » d'un montant de 90 000 *Euros* (article 10bis des statuts de l'association).

Les comptes de résultat

Compte de résultat	2020	2019	2018
Produits	8 192,69 e	11 228,26 €	12 882,95 €
Charges	11 870,39 €	12 527,03 €	15 207,21 €
Résultat	-3 677,70 €	-1 298,77 €	-2 324,26 €
Subventions	2 000 €	3 000 €	2 000 €
Subventions /Produits	24 %	26,72%	15,52 %
Recettes	6 069,73 €	8 030,20 €	10 671, 73 €
Recettes/Produits	74 %	71,52%	82,83 %
Personnel	7 646,00 €	7 208,50 €	6 222 €
Personnel / Charges	64 %	57,54%	40,91 %

Le bilan

Bilan	2020	2019	2018
Capitaux propres	34 754 €	38 432 €	39 730,67 €
+ Provision pour risques et charges			
+ dettes à long terme			
=Capitaux permanents	34 754 €	38 432 €	39 730,67 €
- Actif immobilisé net	197 €	233 €	402,50 €
- Créances à long terme			
= Fonds de roulement	34 557 €	38 199 €	39 328,17 €
Stocks + créances à court terme + charges constatées d'avance	2 765 €	4 264 €	3 097,12 €
- dettes à court terme (sauf concours bancaires)		1 405 €	714,50 €
= Besoin en fonds de roulement	2 765 €	2 859 €	2 382,62 €
Trésorerie active	32 653 €	35 340 €	36 945,55 €
- Trésorerie passive (concours bancaires courants)			
= Trésorerie	32 653 €	35 340 €	36 945,55 €

Fonds de roulement en jours : 1069 jours soit 2,9 ans.

Trésorerie en jours : 1004 jours soit 2,7 ans

On constate que si la situation financière reste confortable.

- **Analyse financière de la demande de subvention**

Coût de l'action à subventionner : 16 000 €

Montant de la subvention sollicitée : 3 000 €

Montant de la subvention proposée : 2 000 €

Provision : Mémoire

Budget prévisionnel 2022 :

RECETTES	
Ressources propres	7 800 €
- Participation aux frais de publication	4 300 €
- Produits des activités annexes	500 €
- Pris sur réserves	3 000 €
Subventions d'exploitation	3 000 €
- Ville de Paris	3 000 €
Cotisations et dons	5 000 €
Produits financiers	200 €
TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	16 000 €

DEPENSES	
Achats	1 800 €
- Achats non stockés de matières fournitures	500 €
- Fourniture d'entretien et de petit équipement	700 €
- Convivialités	400 €
- Autres fournitures	200 €
Services extérieurs	1 100 €
- Documentation	700 €
- Assurances	400 €
Autres services extérieurs	6 000 €
- Rémunération intermédiaires et honoraires	100 €
- Impression des publications	4 500 €
- Déplacements missions	200 €
- Frais postaux et de télécommunication	1 000 €
- Services bancaires et autres	200 €
Charges du personnel	7 100 €
- Rémunération du personnel	4 000 €
- Charges sociales	3 100 €
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	16 000 €

L'association évalue les contributions en nature à 71 000 euros.

4 – Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : non
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 1 fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022).

Subventions sur les 3 dernières années :

2019 : 3 000 € (2 000 € Mémoire, 1 000 € action culturelle locale)

2020 : 2 000 €

2021 : 2 000 €